



Orange-SA

Janvier 2019

Orange passe au rouge !

Alors qu'un clignotant nommé RGPD demande le ralentissement, Orange accélère dans la collecte de données individuelles et grille le feu !

Le cadre réglementaire sur la protection des données personnelles s'est donné une échelle européenne avec le RGPD (en anglais General Data Protection Regulation), promulgué en mai 2018.

En parallèle, mais en méconnaissance du RGPD, la société Orange met la pression sur ses salarié-es, allant même jusqu'à la menace de sanction disciplinaire ou d'interdiction d'utilisation de véhicule d'entreprise, en exigeant la communication de leur numéro de permis de conduire, alors qu'elle n'en a aucun droit.

La loi lui impose la communication de l'identité et de l'adresse postale, mais en aucun cas la citation du permis de conduire, pas plus que sa détention. En l'occurrence, Orange se met en infraction des articles 2, 5 et 6 du RGPD.

Face à cette dérive importante signalée par de nombreux salarié-es subissant ces pressions et dont une partie a même vu son numéro de permis de conduire communiqué au gestionnaire du parc automobiles de l'entreprise, SUD a interpellé la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) sur ces transgressions afin que la pratique de l'employeur soit remise en conformité avec les textes.

SUD demande que la garantie soit donnée par Orange sur l'effacement de l'ensemble des données déjà enregistrées.

La loi ne s'accommode pas de "l'agilité" !

**POUR VOTRE DÉFENSE ET CELLE DE
VOS INTÉRÊTS, CONTACTEZ SUD !**

